MII Mécanisme indépendant d'inspection

Mécanisme indépendant d'inspection

Banque africaine de développement

Rapport Annuel 2010



Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation

Mécanisme indépendant d'inspection

Banque africaine de développement

Rapport Annuel 2010



Le Mécanisme indépendant d'inspection fournit aux personnes le droit de se plaindre auprès de la Banque africaine de développement dans le cas où ils ont subi ou risquent de subir un préjudice suite à une violation des politiques et procédures du Groupe de la Banque.



Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
Agence temporaire de relocalisation – B.P. 323
1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tél. : +216 71 102 056 – Fax : +216 71 835 699
E-mail : crmuinfo@afdb.org – Website : www.afdb.org/irm

Table des Matières

5 **Résumé Analytique**

9 **Informations générales sur le MII**

15 **Requêtes**

15 Registre des requêtes du MII
16 Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes
16 RQ2010/2: Projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud
16 RQ2010/1: Construction de l'autoroute Marrakech– Agadir au Maroc
17 RQ2009/2: Projet de centrale électrique a cycle combine de Nuweiba en Égypte
17 RQ2009/1: Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie
17 RQ2009/1b: Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie
17 RQ2007/1: Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion en Ouganda

21 **Leçons à retenir**

23 **Sensibilisation**

23 Sensibilisation externe
24 Ateliers sous-régionaux de la CRMU
25 Participation de CRMU à des ateliers nationaux
26 Seance de sensiblisation communautaire

29 **Effectifs de CRMU**

33 **Fichier d'experts du MII**

37 **Questions Financières**

39 **Stratégie de sensibilisation de CRMU**



Résumé analytique

Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) a été mis en place en 2004 par la Résolution de principe des Conseils d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Toutefois, il n'a démarré ses activités qu'en 2006, suite à la nomination du directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU).

Les fonctions du MII ainsi que les principaux résultats de ses activités en 2010 sont présentés ci-après.



Conformément aux dispositions de la Résolution de principe, la BAD a procédé, en 2009/2010, à la première revue de la performance du MII. Plusieurs des amendements proposés à l'issue de cette revue ont été approuvés par les Conseils d'administration le 16 juin 2010. De ce processus d'amendement des Règles et procédures de fonctionnement du mécanisme, il ressort trois éléments clés. Premièrement, une plus grande indépendance du MII du fait que la nomination du directeur de CRMU, qui assure l'administration du MII, doit faire l'objet d'une décision du Président, en accord avec les Conseils d'administration. En outre, en vue d'éviter des conflits d'intérêt potentiels, les nouvelles Règles excluent le directeur de CRMU de toute participation aux panels de vérification de la conformité mis en place en vue d'enquêter sur des allégations portant sur des préjudices résultant de la violation des politiques et procédures de la BAD. Par conséquent, ces panels ne comporteront que les trois membres du Fichier d'experts du MII. Deuxièmement, les nouvelles Règles ont amélioré l'accessibilité au MII en ce sens qu'elles permettent les requérants de recourir à tous les moyens dont ils disposent pour présenter leurs plaintes, elles permettent aussi aux Conseils d'administration de soumettre les projets au mécanisme pour faire l'objet de vérification de la conformité ou de résolution de problèmes, et elles exigent de la Banque d'intégrer dans ses politiques et documents de projet des informations sur le mécanisme. Troisièmement, ces Règles amendées ont apporté une plus grande efficacité à l'exercice de vérification de la conformité par l'obligation qui est faite à la Direction de la Banque de répondre aux rapports soumis à cet effet, d'élaborer des plans d'action visant à atténuer les effets dommageables causés aux personnes et à l'environnement et, au bout du compte, de rendre les projets incriminés conformes aux politiques et procédures de la BAD.

En ce qui concerne le traitement des plaintes, CRMU a enregistré en 2010 deux nouvelles requêtes émanant d'ONG locales, de communautés et de groupes de particuliers. La première de ces requêtes a été enregistrée en juillet 2010 pour une action de résolution de problème actuellement en cours entre les requérants, la Banque et la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM). Elle a trait au Projet d'autoroute Marrakech-Agadir, au Maroc, la deuxième requête, soumise en octobre 2010, porte sur le Projet de centrale hydroélectrique de Medupi, en Afrique du Sud, pour une action de vérification de la conformité. En décembre 2010, le Directeur de CRMU et les Experts du

MII ont procédé à l'examen de la recevabilité de cette requête et devront soumettre, début 2011, leur rapport aux Conseils d'administration pour examen.

S'agissant des requêtes enregistrées pour résolution de problèmes en 2009, le Directeur de CRMU a soumis deux rapports, y compris ses recommandations, au Président de la BAD avec copies aux Conseils d'administration et aux requérants, respectivement en mars et en septembre 2010. Le premier de ces rapports concerne la résolution du problème lié au Projet de centrale électrique à cycle combiné en Égypte impliquant le requérant, une ONG représentant par ailleurs des commerçants et un groupe de bédouins, la BAD et le promoteur du projet, la Société holding égyptienne d'électricité (EEHC). Suite à la demande d'interruption de l'exercice de résolution du problème introduite par les requérants et après qu'il a été officiellement informé de la relocalisation du projet, le directeur de CRMU a décidé de mettre fin à l'exercice et de clore l'affaire. Le second rapport porte sur la requête relative au Projet hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie pour une action de résolution de problème. Elle avait été introduite par les Amis du Lac Turkana, une ONG kényane, et impliquait les requérants et la Banque. Suite à cette requête, la Banque a fait entreprendre deux études complémentaires dont la première avait trait à l'impact potentiel du barrage de Gibe III sur le Lac Turkana, et la deuxième à des consultations publiques avec les communautés riveraines dudit lac. Dans cet autre cas, compte tenu de la demande d'interruption de l'exercice de résolution du problème soumise par la BAD et après qu'il a été officiellement informé de la décision prise par le gouvernement éthiopien de se passer du financement de la BAD pour la mise en œuvre du projet, le directeur de CRMU a décidé de mettre fin à l'exercice de médiation.

Pour ce qui est des requêtes de vérification de la conformité antérieurement enregistrées, le directeur de CRMU a soumis en novembre 2010 au Président le rapport de recevabilité de la deuxième requête relative au Projet Gibe III introduite en 2009 par des ONG internationales représentant des citoyens éthiopiens. Dans ce rapport, le directeur jugeait que la requête ne répondait pas aux critères applicables à l'exercice de vérification de la conformité dans la mesure où son financement ne serait pas assuré par la Banque. Conformément au Règlement du MII, il a donc soumis la requête au Président du fichier d'experts du MII pour l'évaluation indépendante de sa recevabilité. Le rapport du Président du fichier d'experts, également remis au Président de la Banque en novembre 2010, a déclaré la requête irrecevable pour une action de vérification de la conformité. Le 12 novembre 2010, le Président de la BAD a approuvé les recommandations de ces rapports de recevabilité, ce dont les Conseils d'administration et les plaignants ont été dûment informés.

Pour ce qui est de la requête, enregistrée en 2007, relative aux Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, en Ouganda, le MII a effectué sa deuxième mission de suivi en mai-juin 2010, pour évaluer



l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification de la conformité de 2008 et du Plan d'action de la Direction de la Banque de 2009. Le rapport de cette mission a été soumis aux Conseils d'administration et à la Direction de la Banque en juillet 2010. Ce rapport met en exergue les préoccupations suscitées quant à l'indemnisation de certaines des personnes touchées par l'impact de la ligne de transport d'électricité, l'atténuation des problèmes d'ordre culturel et spirituel, et la mise en œuvre du dispositif compensatoire de Kalagala conformément au Plan de gestion durable.

Afin de renforcer la fonction de résolution de problèmes du MII, CRMU s'est attaché en novembre 2010, les services du Centre de résolution des conflits du Kenya pour l'élaboration d'un Guide de résolution de problèmes, l'établissement d'une liste de médiateurs et de centres de résolution de conflits ayant une expérience de l'Afrique, et pour offrir une formation au personnel de CRMU à l'utilisation du Guide. Pour sa prise en compte par CRMU, dans son action de médiation, le Guide devra intégrer les règles du MII en matière de résolution de problèmes, les pratiques optimales internationales ainsi que les normes efficaces traditionnelles.

Sur le plan des activités de sensibilisation, CRMU a organisé deux ateliers sous-régionaux au Cameroun et en Afrique du Sud. Elle a en outre pris part à quatre séminaires nationaux au Mali, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda. Ces séminaires ont enregistré la participation de 78 OSC et de 107 responsables gouvernementaux de vingt-cinq (25) pays membres régionaux de la BAD. En collaboration avec le bureau national de la Banque et de deux OSC, CRMU a organisé trois séances de sensibilisation à l'intention de communautés locales au Malawi. Ces séances avaient pour thèmes la participation des parties prenantes à l'élaboration des projets et le rôle du MII. Sur le plan institutionnel, CRMU a organisé un séminaire de communication des résultats de l'Évaluation du MII, et a pris part à plusieurs évènements visant à informer le personnel de la Banque au sujet du mécanisme. CRMU a par ailleurs conçu une nouvelle brochure à l'usage du personnel et traduit son Guide d'information communautaire du MII en deux langues, en l'occurrence le Chichewa et le Mandingue respectivement parlés au Malawi et au Mali.

Le directeur de CRMU et deux des Experts du MII ont pris part à la 7e réunion annuelle des Mécanismes indépendants de responsabilité des IFI organisée en juin 2010 à Tokyo par les Inspecteurs des directives environnementales de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC). Ces évènements annuels sont organisés à l'intention des responsables de MII, afin de leur permettre d'échanger leurs expériences, d'améliorer leur performance et de promouvoir la responsabilité au sein de leurs institutions respectives.

Enfin, en date du 23 juin 2010 et du 17 septembre 2010, les Conseils d'administration de la BAD ont nommé Dr. Richard Bissell et Prof. Daniel D. Bradlow respectivement membre du Fichier d'experts du MII et Président du Fichier d'experts du MII.





Informations générales sur le MII



Création

Le MII a été mis en place par la Résolution de principe du 30 juin 2004 des Conseils d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement. Toutefois, il n'est entré en vigueur qu'au milieu de 2006, suite à la nomination du premier directeur de l'Unité de la vérification de la conformité et de médiation (CRMU), qui en assure l'administration. Approuvées le 27 juillet 2007, ses règles et procédures de fonctionnement ont été amendées le 16 juin 2010. Pour les actions de vérification de la conformité, il a été constitué un Fichier d'experts du MII composé de trois membres externes nommés par les Conseils d'administration pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

Mission

Le MII vise à offrir à tous ceux qui ont subi ou risquent de subir un préjudice résultant d'un projet financé par le Groupe de la Banque, du fait de la violation de ses propres politiques et procédures, la possibilité de demander à la Banque de se conformer à ces règles et procédures. Le MII est un des nombreux instruments de supervision établis par le Groupe de la Banque en vue d'assurer la conformité de ses opérations. Toutefois, la particularité du mécanisme tient au fait qu'il est indépendant de la Direction de la Banque et de ses opérations et qu'il n'intervient que lorsque des personnes ou communautés affectées introduisent une plainte auprès de CRMU. À cet égard, le MII peut être considéré comme le dernier recours des personnes ayant subi un préjudice du fait d'un projet financé par le Groupe de la Banque de voir leurs plaintes reçues et traitées par les plus hautes instances de décision de la Banque au cas où, dans un premier temps, leurs efforts visant à résoudre leurs problèmes auprès de la Direction et du personnel resteraient vains.

Revue de la performance du MII

En 2009/2010, la performance du MII a fait l'objet d'une revue. Les amendements des Règles du mécanisme proposés à l'issue de cet exercice ont été approuvés par les Conseils d'administration le 16 juin 2010. En tenant dûment compte de l'expérience acquise par le mécanisme au cours de ses trois dernières années d'existence, la revue a pour l'essentiel recommandé des amendements visant à améliorer son efficacité. Ces amendements peuvent se résumer comme suit:

Afin d'assurer une plus grande indépendance du MII, les nouvelles Règles stipulent que la nomination du Directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de la médiation (CRMU) doit faire l'objet d'une décision du Président, en accord avec les Conseils d'administration. En vue d'éviter des conflits d'intérêt potentiels dans les cas où une plainte est soumise pour vérification de la conformité suite à son traitement par le directeur de CRMU dans le cadre d'une action de résolution de problème, les nouvelles Règles excluent le directeur de CRMU de toute participation aux panels de vérification de la conformité qui ne comporteront, désormais, que les trois experts du Fichier du MII. Ceux-ci auront à charge de mener

les enquêtes sur les allégations portant sur des préjudices causés à des personnes et à l'environnement du fait de la violation des règles et procédures de la Banque.

Afin de faciliter l'accès au MII, il est permis aux requérants de recourir à tous les moyens dont ils disposent en vue d'introduire leurs plaintes, sans compter que les Conseils d'administration peuvent demander au mécanisme d'engager une action de vérification de la conformité ou une action de résolution de problème. Les fonctions de CRMU comportent désormais une activité importante de sensibilisation, sans compter que l'intégration des informations sur le MII dans les politiques et documents de projet de la Banque est devenue une exigence.

Aux termes des Règles amendées du MII et en vue de renforcer l'efficacité de la vérification de la conformité, il est demandé à la Banque de répondre aux rapports qui lui sont soumis et d'élaborer un plan d'action visant à apporter des solutions aux cas de non-conformité avérés, tout en déterminant les mesures propres à atténuer l'ensemble des préjudices d'ordre humain et environnemental signalés et, ce, conformément aux recommandations formulées par les Panels de vérification de la conformité.

Fonctions

Le MII exerce deux fonctions principales: la Résolution de problèmes (médiation) et la Vérification de la conformité. Entre autres, CRMU est chargée de recevoir, d'évaluer et d'enregistrer les plaintes, de mener des actions de résolution de problèmes et de coordonner les activités de sensibilisation. De concert avec les Experts du MII, le directeur de CRMU détermine la recevabilité des demandes de vérification de la conformité. Cependant, les panels de vérification de la conformité, qui sont habilités par les Conseils d'administration ou par le Président à mener des enquêtes sur les allégations de violation des règles et procédures de la Banque ainsi que sur les préjudices éventuels subis par des personnes ou l'environnement, sont constitués des seuls experts du Fichier du MII qui sont au nombre de trois. Les Panels peuvent formuler à l'intention des Conseils d'administration, du Président et de la Direction du Groupe de la Banque, des recommandations portant sur les mesures à prendre par la Banque en vue de rendre les projets conformes à ses politiques. Ils peuvent par ailleurs proposer des amendements aux systèmes ou procédures du Groupe de la Banque en vue d'éviter la répétition de telles violations des politiques de la Banque ayant causé des préjudices à des personnes et à l'environnement. Le MII, sous réserve de l'autorisation des Conseils d'administration ou du Président au cas par cas, a également mandat pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations résultant d'une action de vérification de la conformité ou d'un plan d'action de la Direction de la Banque. Quant à CRMU, elle est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions convenues dans le cadre d'une action de résolution de problèmes.



Le fonctionnement du MII repose sur un ensemble de procédures transparentes, notamment celles qui régissent la diffusion de l'information. Son Règlement habilite CRMU à diffuser les informations auprès du public par la publication sur le site Web de la Banque de tous les rapports ainsi que de la synthèse des décisions prises par rapport aux plaintes traitées par le mécanisme. Les procédures indépendantes et transparentes du MII sont considérées comme le principe directeur sur lequel repose la crédibilité du mécanisme.

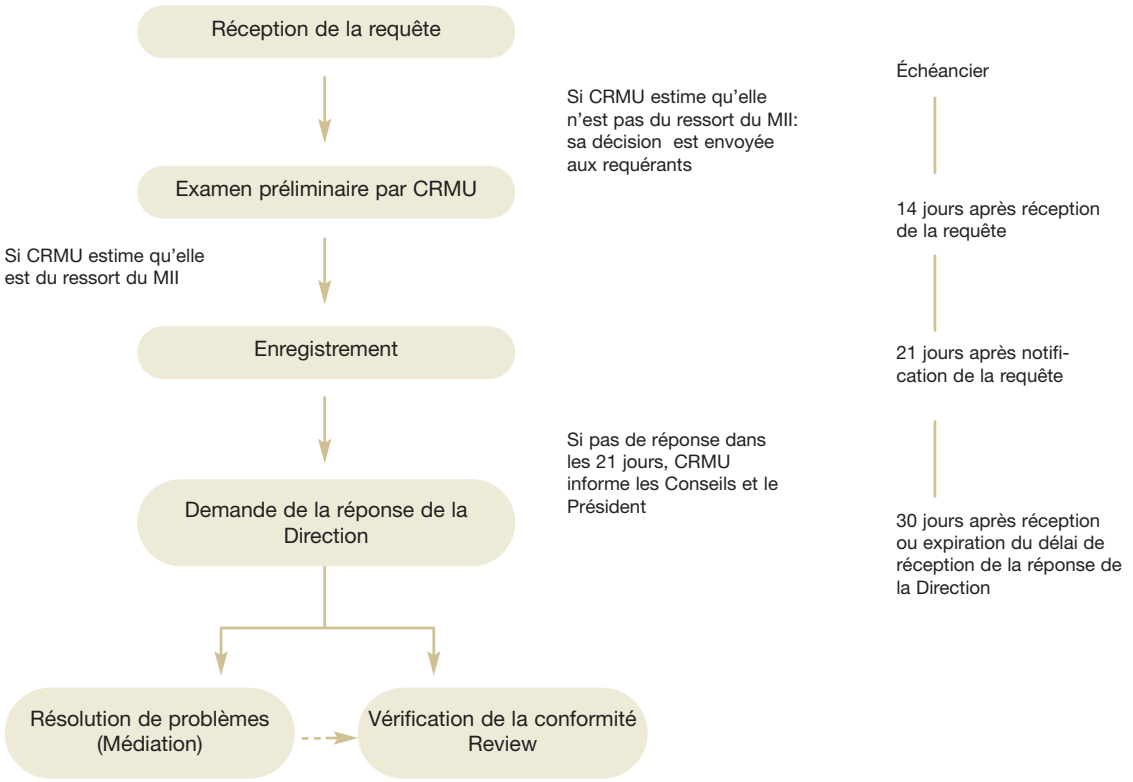
Procédures de traitement des requêtes du MII

Les Règles et procédures de fonctionnement du MII déterminent les critères de soumission des requêtes ainsi que les modalités de leur traitement par CMRU dans des délais précis. D'une manière générale, dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la réception de la requête, le directeur de CRMU procède à un examen préliminaire en vue de déterminer si le cas relève du mandat du MII et s'il contient une allégation de bonne foi du préjudice résultant de l'opération financée par la Banque. Si c'est le cas, CMRU enregistre la requête en vue d'une action de résolution de problèmes et/ou de vérification de la conformité, et informe en conséquence les requérants ainsi que les Conseils d'administration, le Président et la Direction du Groupe de la Banque. Dans les vingt-et-un (21) jours ouvrables suivant la notification de l'enregistrement de la requête, la Direction dans sa réponse fournit à CRMU les preuves qu'elle s'est conformée ou entend se conformer aux

politiques et procédures pertinentes de la Banque pour le projet en question. Une copie de la réponse de la Direction est adressée aux requérants pour information.

Dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la réponse de la Direction, CRMU engage une action de résolution de problèmes ou procède, avec les Experts du MII, à l'évaluation de la recevabilité de la requête pour une action de vérification de la conformité. Dans l'affirmative, le directeur et les experts adressent aux Conseils d'administration ou au Président une recommandation à l'effet d'autoriser une action de vérification de la conformité. L'Encadré 1 fait état des différentes étapes du traitement des requêtes.

Encadré 1 : Traitement des requêtes dans le cadre de la résolution de problèmes ou de la vérification de la conformité



La résolution de problèmes (Médiation)

L'action de résolution de problèmes a pour objectif de rétablir un dialogue fructueux entre les requérants, la Banque et toutes autres parties intéressées, afin de résoudre le ou les problème(s) à l'origine de la requête.

Pour décider ou non d'entreprendre une action de résolution de problèmes (médiation), le directeur de CRMU doit s'assurer, entre autres, que les parties concernées se prêtent à cet exercice par la médiation sans chercher à imputer la responsabilité à l'une quelconque des parties en présence, et que le Groupe de la Banque a ou continue d'avoir suffisamment d'influence pour induire le changement. Le Directeur cherche également à déterminer si l'action de résolution de problèmes n'est pas de nature à perturber ou être perturbée par toute autre procédure en cours au niveau du tribunal ou de toute autre instance de recours, relativement à la même affaire ou une autre affaire étroitement liée à la requête.

CRMU peut avoir recours à une panoplie de procédures et techniques de résolution de problèmes telles que les enquêtes indépendantes, la médiation, la conciliation et la facilitation du dialogue. Les rapports de résolution de problèmes élaborés par le directeur de CRMU

devront être transmis aux requérants ainsi qu'au Président, aux Conseils d'administration, à la Direction et à toutes autres parties concernées. Si l'action n'est pas concluante dans un délai de trois (3) mois, elle est déclarée inopérante par le directeur de CRMU qui consigne les motivations de sa décision dans un rapport de résolution de problèmes. Indépendamment du résultat de ladite action, le directeur de CRMU peut recommander au Président ou aux Conseils d'administration que soit engagée une action de vérification de la conformité, en vue de mener des enquêtes sur tous les cas de violation des politiques et procédures de la Banque identifiés dans le cadre de l'action de résolution de problèmes.

La vérification de la conformité

L'objectif de l'action de vérification de la conformité est de déterminer si le Groupe de la Banque s'est conformé à ses propres politiques et procédures et si, en raison de leur violation éventuelle, un préjudice direct a été ou est susceptible d'être causé aux personnes touchées par le projet ou à l'environnement.

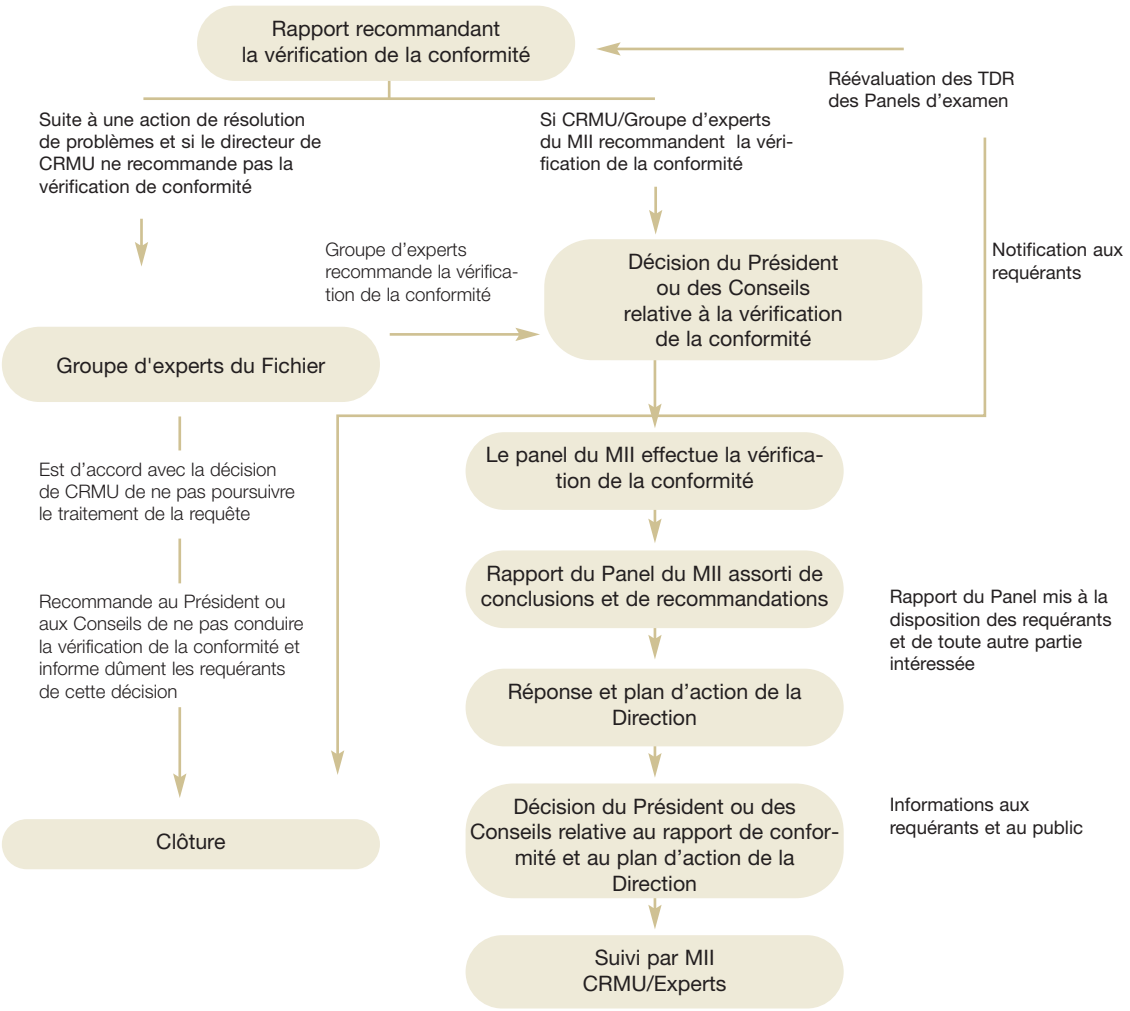
Après l'enregistrement de la requête aux fins de vérification de la conformité, il existe plusieurs étapes pour la détermination de la recevabilité. Premièrement, le directeur de CRMU et les Experts du MII examinent la requête et la réponse correspondante de la Direction de la Banque et, si nécessaire, effectuent une mission dans la zone du projet pour vérifier les faits sur le terrain. Sur la base des sérieux indices de préjudices éventuels que pourraient subir les personnes touchées par le projet et l'environnement du fait de la violation des politiques et procédures de la Banque, le directeur et les Experts préparent un rapport de recevabilité incluant des recommandations pour la conduite d'une vérification de la conformité. Deuxièmement, les requêtes de vérification de la conformité ayant plutôt fait l'objet d'une action de résolution de problèmes et pour lesquelles le directeur de CRMU ne recommande pas une action de vérification de la conformité sont soumises, par ce dernier, aux Experts du MII qui en évaluent de nouveau la recevabilité et font des recommandations au Président ou aux Conseils d'administration. Troisièmement, le rapport de recevabilité établi par le directeur et les Experts du MII est soumis au Président pour examen et approbation, en ce qui concerne les projets dont le financement par la BAD est à l'étude, et aux Conseils d'administration pour ce qui est des projets déjà approuvés. Quatrièmement, la décision du Président ou des Conseils d'administration est immédiatement notifiée aux requérants. Le rapport de recevabilité (comprenant une copie de la requête et de la réponse de la Direction de la Banque) ainsi que la décision du Président et des Conseils d'administration sont publiés sans délai sur le site Web du Groupe de la Banque (www.afdb.org/irm).

Sous réserve de l'autorisation du Président et des Conseils, une vérification de la conformité est conduite par un panel de vérification constitué des trois Experts du MII. Le panel prépare alors un rapport comprenant ses conclusions et recommandations. Ce rapport est adressé au Président, aux Conseils d'administration, à la Direction et aux requérants. Dans un délai n'excédant pas les 90 jours qui suivent la réception du rapport du Panel de vérification, la Direction de la Banque prépare à l'intention du Président, des Conseils d'administration et de CRMU, une réponse et un plan d'action faisant l'examen de ces conclusions et recommandations et précisant comment elle entend mettre en œuvre les modifications recommandées. Le Président ou les Conseils, selon le cas, décide(nt) d'accepter ou non le rapport de conformité du MII ainsi que la réponse et le plan d'action de la Direction. Leur décision est immédiatement publiée sur le site Web du Groupe de la Banque.

Sous réserve de l'accord du Président ou des Conseils d'administration, le MII assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de vérification de la conformité et le plan d'action de la Direction, et rend compte de ses conclusions et recommandations aux Conseils, au Président et à la Direction de la Banque.

L'encadré 2 illustre le processus de recevabilité ainsi que les étapes de la vérification de la conformité.

Encadré 2 : Recevabilité des requêtes et étapes de la vérification de la conformité







Requêtes

Registre des requêtes du MII

Le registre des requêtes du MII comprend les informations relatives aux plaintes reçues par CRMU ainsi que les actions menées dans le cadre de leur traitement. Dans ce registre, chaque requête est classée selon son numéro et date d'enregistrement, le nom du projet concerné et le pays où il est implanté, et selon la fonction du MII sous laquelle elle est traitée (c'est-à-dire résolution de problèmes et/ou vérification de la conformité). Le registre fait l'objet d'une mise à jour régulière et peut être consulté sur le site Web du Groupe de la Banque (www.afdb.org/irm).

Registre des requêtes (au 31 décembre 2010)

No.	Requête no. (date d'enregistrement)	Pays	Projet	État d'avancement
6.	RQ2010/2 (7 octobre 2010)	Afrique du Sud	Projet de centrale électrique de Medupi	**Enregistrée pour vérification de la conformité.** Le directeur de CRMU et le groupe d'experts du Fichier du MII ont effectué une mission d'évaluation de la recevabilité et élaboré leur rapport en décembre 2010. Ce rapport sera soumis pour examen aux Conseils d'administration début 2011.
5.	RQ 2010/1 (29 juillet 2010)	Maroc	Construction de l'autoroute Marrakech–Agadir	**Enregistrée pour résolution de problème.** CRMU a effectué sa première mission sur le terrain à Marrakech au cours de la période du 11 au 15 octobre 2010. Les requérants, la BAD et ADM ont convenu d'un plan d'action visant à remédier aux préjudices causés aux terres, aux habitations, à l'accès à l'eau et aux passages menant à l'autre côté de l'autoroute.
4.	RQ2009/2 (15 juillet 2009)	Égypte	Centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba	**Enregistrée pour résolution de problème.** Le rapport de résolution de problème établi par le directeur de CRMU a été remis le 26 mars 2010 et faisait état de l'interruption de l'action de résolution de problème, suite à la demande des requérants qui affirmaient avoir confiance quant à l'engagement pris à l'effet de relocaliser le projet.
3.	RQ2009/1b (22 juillet 2009)	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique Gibe III	**Enregistrée pour vérification de la conformité.** Le rapport d'évaluation de la recevabilité établi par le directeur de CRMU a été remis le 1er octobre 2010 et celui du président du groupe d'Experts du MII le 20 octobre 2010. Tous les deux rapports jugeaient la requête non conforme aux critères de recevabilité pour une action de vérification de la conformité, dans la mesure où le projet ne sera pas financé par la BAD.
2.	RQ2009/1 (26 mars 2009)	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique Gibe III	**Enregistrée pour résolution de problème.** Grâce à la facilitation de CRMU, trois rencontres de médiation ont eu lieu à Nairobi au Kenya entre les requérants et la Banque au cours de la période de juin à octobre 2009. La Banque a fait entreprendre deux études sur l'impact hydrologique du Barrage de Gibe III sur le Lac Turkana et sur les consultations publiques auprès des communautés de Turkana. Suite à la demande faite par la Banque d'interrompre l'action de résolution de problème au motif que le projet ne fera pas l'objet de financement par la BAD, le directeur de CRMU a mis fin à ladite action et élaboré le 2 septembre 2010 un rapport décrivant le processus et faisant état des résultats.
1.	RQ2007/1 (16 mai 2007)	Ouganda	Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali	**Enregistrée pour vérification de la conformité.** Le rapport du Panel de vérification de la conformité a été approuvé par les Conseils le 9 juillet 2008. Le plan d'action de la Direction visant à corriger les cas de violation des politiques et procédures de la Banque a été soumis aux Conseils le 22 mai 2009. Le MII a effectué sa première mission de suivi en mai 2009, et la deuxième en mai-juin 2010. Son rapport a été remis le 28 juillet 2010 aux Conseils et à la Direction en vue de l'examen des questions en souffrance.

Il conviendrait de noter que CRMU n'a pas enregistré une requête soumise en octobre 2010 par des particuliers, dans la mesure où elle soulevait des problèmes de fraude et de corruption. Par conséquent, elle a adressé ladite requête au Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque.

Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes

RQ2010/2: Projet de centrale électrique de Medupi, en Afrique du Sud



Le 28 septembre 2010, CRMU a reçu une requête l'invitant à mener une enquête sur la violation éventuelle des politiques et procédures de la Banque dans le cadre du Projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud. La requête a été introduite par deux citoyens sud-africains qui ont requis l'anonymat tout au long des enquêtes et de leurs résultats. Le directeur de CRMU a accédé à cette demande des requérants et a convenu avec eux de la manière d'exercer cette confidentialité dans le cadre du traitement de leur requête qui a été enregistrée le 7 octobre 2010 pour vérification de conformité. Les plaintes formulées par les requérants portent sur l'impact environnemental et social du projet et le processus d'acquisition des biens et travaux. La Direction a soumis sa réponse à CMRU le 4 novembre 2010. Du 30 novembre au 6 décembre 2010, le directeur de CRMU et le Président du Fichier d'experts du MII ont effectué la mission d'évaluation de la recevabilité, en vue de vérifier les faits sur le terrain. Le rapport du directeur de CRMU et des experts du MII attendu à cet effet sera soumis en janvier 2011 aux Conseils d'administration pour examen.

RQ2010/1: Construction de l'autoroute Marrakech– Agadir au Maroc

En juillet 2010, CRMU a reçu une requête relative à l'autoroute Marrakech–Agadir au Maroc. Introduite par le Centre de développement de la région de Tensift (CDRT) au nom de l'Association pour le développement et le droit de la province de Chichaoua et d'autres groupes de personnes, la requête a trait à l'impact négatif du projet au niveau du tronçon Chichaoua – Imintanout de l'autoroute. D'après les requérants, les travaux aux explosifs intervenus dans le cadre de la construction de l'autoroute ont endommagé des maisons, les opérations de gravillonnage ont détruit des terres agricoles, et l'accès à l'eau et aux services sociaux est limité du fait du caractère inadéquat des couloirs aménagés ou de l'encombrement des passages souterrains par l'amoncellement de tas de pierres occasionné par les travaux de construction. La requête a été enregistrée le 29 juillet 2010 pour résolution de problèmes. La réponse de la Direction, qui comportait un plan d'action ayant préalablement fait l'objet de discussions entre la Banque, le promoteur du projet (ADM) et les requérants en vue d'atténuer l'impact négatif du projet, a été soumise à CRMU le 31 août 2010. Du 11 au 14 octobre 2010, CRMU a effectué une mission sur le terrain et organisé une rencontre entre les requérants, la Banque et ADM. Au cours de cette mission, les parties ont conclu un accord assorti de délais et portant sur la mise en œuvre de travaux et de mesures : restauration des terres, réparation



de la maison d'un requérant endommagée par les explosions, facilitation de l'accès à l'eau, et aménagement de passages permettant de traverser l'autoroute. La fin de ces interventions est prévue pour fin janvier 2011, et CRMU compte achever son rapport de résolution de problèmes au cours du premier trimestre 2011.

RQ2009/2: Projet de centrale électrique a cycle combine de Nuweiba en Égypte

Le 25 juin 2009, CRMU a reçu, pour résolution de problèmes, une requête relative au Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte. La requête, enregistrée le 15 juillet 2009, a été introduite par l'ONG Hemaya qui représentait par ailleurs certains milieux d'affaires de Nuweiba ainsi que des groupes de bédouins. L'exigence des requérants portait sur la relocalisation de la centrale électrique envisagée compte tenu de son impact négatif potentiel sur la vie marine, l'écotourisme local et les moyens de subsistance des bédouins qui tirent leurs revenus des activités touristiques. Entre le 24 septembre et le 2 octobre 2009, CRMU a effectué une mission d'enquête sur le terrain et facilité, les 24 et 25 octobre 2009 à Nuweiba, l'organisation d'une réunion exploratoire à laquelle ont pris part la Banque, les requérants et le promoteur du projet, la Société holding égyptienne d'électricité. Suite à la demande d'interruption de l'action de résolution de problèmes introduite par les requérants et après qu'il a été officiellement informé de la relocalisation du projet, le Directeur de CRMU a décidé de mettre fin à ladite action et, le 26 mars 2010, a soumis son rapport au Président et aux Conseils d'administration pour information.

RQ2009/1: Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie

Le 5 mars 2009, CRMU a reçu cette requête concernant le Projet de centrale électrique de Gibe III en Éthiopie. La requête a été soumise par les Amis du Lac Turkana (FoLT), une ONG locale basée au Kenya et représentant des communautés riveraines du lac. Entre autres, la requête fait état de préoccupations concernant le caractère inadéquat des études réalisées sur l'impact du barrage de Gibe III sur le Lac Turkana et de l'absence de consultation des populations locales. Dans le cadre de l'action de résolution de problèmes, CRMU a facilité, en tant que médiateur, l'organisation de trois rencontres entre les requérants et la Banque. En conséquence, la Banque a entrepris des études complémentaires sur l'impact hydrologique du projet sur le Lac Turkana et sur les consultations publiques avec les communautés de Turkana. À la demande de la Banque qui a déclaré qu'elle n'assurera pas le financement du projet, le directeur de CRMU a mis fin à sa médiation et soumis le 2 novembre 2010, au Président, son rapport décrivant le processus et les résultats de l'action menée. Des copies dudit rapport ont été transmises aussi bien aux Conseils d'administration qu'aux requérants pour information.

RQ2009/1b: Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie

Le 28 avril 2009, CRMU a reçu une seconde requête concernant le Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie et émanant d'un groupe d'ONG internationales représentant des communautés locales éthiopiennes. Les requérants se plaignaient des effets négatifs potentiels de la construction du barrage de Gibe III sur l'environnement et sur les activités de subsistance des populations éthiopiennes vivant le long du fleuve Omo dans la zone située en aval du barrage. Ils se plaignaient également de l'absence de consultations avec les populations touchées par le projet, du processus d'acquisition des services des entrepreneurs, et du caractère incomplet de l'évaluation d'impact environnemental et social du projet. CRMU a enregistré la requête le 22 juillet 2009 pour faire l'objet d'une vérification de la conformité, tout en décidant de surseoir à l'évaluation de sa recevabilité en attendant le résultat du processus de médiation engagé dans le cadre d'une requête similaire soumise par les Amis du Lac Turkana. Le directeur de CRMU n'a pas recommandé une action de vérification de la conformité, dans la mesure où la Banque ne devait pas assurer le financement du projet. Toutefois, en conformité avec le Règlement de 2009 du MII, il a soumis la requête au Président du Fichier d'experts en vue de l'évaluation indépendante de sa recevabilité. Pour les mêmes raisons, ce dernier a déclaré la requête non conforme aux critères de recevabilité pour une vérification de la conformité. De même, le Président du Fichier d'experts a estimé que l'action de résolution de problèmes avait déjà permis à la Banque de tirer suffisamment de leçons du projet en question. Le 12 novembre 2010, les recommandations formulées par les rapports de recevabilité susmentionnés ont été approuvées par le Président qui les a communiquées en temps utile aux Conseils et aux requérants pour information.

RQ2007/1: Projets de centrale hydroélectrique- et d'interconnexion de Bujagali en Ouganda



Le 16 mai 2007, CRMU a enregistré cette requête pour vérification de la conformité. La requête a été soumise par des ONG locales et des particuliers qui, entre autres, exprimaient des griefs contre l'analyse économique, l'évaluation d'impact environnemental et social, et le processus de consultation avec les communautés touchées par le projet. Le 7 septembre 2007, les Conseils d'administration ont autorisé la vérification de la conformité et approuvé le 9 juillet 2008 le rapport du Panel d'inspection. Le plan d'action de la Direction visant à corriger les cas de non-conformité a été soumis aux Conseils le 22 mai 2009. La première mission de suivi du MII a été effectuée en mai 2009 et le rapport correspondant soumis le 26 août 2009 aux Conseils pour information et à la Direction de la Banque pour prise de mesures immédiates. Le MII a effectué sa deuxième mission de suivi du 30 mai au 8 juin 2010, et le rapport y afférent a été soumis aux Conseils le 28 juillet 2010. Bien que certaines mesures aient été prises, le rapport de suivi soulignait un certain nombre de problèmes non encore résolus qui se présentent comme suit :

1. *Réinstallation et indemnisation:* L'équipe de suivi du MII a noté les retards importants accusés dans l'indemnisation de certaines populations résidant le long de la ligne de transport d'électricité. L'équipe a réitéré sa recommandation faite à la Direction de la Banque, l'invitant à veiller à ce que des mesures appropriées soient immédiatement prises pour la réinstallation et l'indemnisation des populations concernées. Elle a également exhorté la Direction de la Banque à suivre de près la mise en œuvre des mesures prises en vue d'assurer, sans délai, l'achèvement du branchement du Village de Naminya au réseau d'eau courante et de diligenter le branchement de la même localité au réseau électrique avant la mise en service du projet.

2. *Questions d'ordre culturel et spirituel:* L'équipe de suivi du MII a reconnu que les questions d'ordre religieux constituent une affaire intérieure de l'Ouganda. Toutefois, elle a recommandé à la Direction de la Banque d'exhorter le promoteur du projet et les pouvoirs publics ougandais à construire trois sanctuaires dédiés à Labaale Nfuudu et d'organiser une ultime cérémonie pour Nabamba Bujagali. L'équipe de suivi a estimé que la mise en œuvre de ces mesures permettrait d'atténuer les questions d'ordre culturel et spirituel.

3. *Dispositif compensatoire de Kalagala et mesures d'atténuation de l'impact sur les réserves forestières:* L'équipe de suivi du MII a de nouveau souligné l'importance de la revue immédiate, par la Banque, du Plan de gestion sociale (PGSD) et a vivement exhorté la Banque à demander au gouvernement ougandais de surseoir à tout nouvel investissement privé dans la zone de compensation de Kalagala non conforme à ce plan.

.



Leçons à retenir



Conformément au Règlement du MII, le rapport annuel du mécanisme analyse les tendances des activités du Groupe de la Banque qui se dégagent des actions de résolution de problèmes et de vérification de la conformité par le MII. Il présente en outre les enseignements tirés des difficultés rencontrées par la Banque dans l'application de ses propres politiques et procédures.

L'apprentissage étant un aspect important du MII, sur la base de l'expérience tirée de l'évaluation des six requêtes enregistrées, le directeur de CRMU, en consultation avec les experts du Fichier du MII, voudrait souligner un certain nombre de problèmes qu'il serait utile de porter à la connaissance de la Banque, en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ses politiques et procédures dans le cadre des projets qu'elle finance.

- La Banque devrait saisir l'occasion que lui offre la révision de ses mesures de sauvegarde et de ses politiques de diffusion de l'information, pour établir un plan stratégique de sensibilisation des OSC et des communautés, afin de leur informer des mesures de sauvegarde et à ses politiques et procédures. Dans le même temps, il est impératif pour la Banque de rendre ses politiques et procédures opérationnelles accessibles au public.

- Tout au long du traitement des plaintes, CRMU a relevé que dans le cadre des missions effectuées par la Banque en vue d'évaluer les préjudices invoqués dans les plaintes reçues, et ce préalablement à la préparation de sa réponse aux requérants, celle-ci avait réussi à persuader les promoteurs de projets de prendre, à une étape précoce, les mesures d'atténuation requises. Ainsi, elle a permis la mise en œuvre, dans un délai raisonnable, des améliorations recommandées par le MII.

- Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations des panels de vérification de la conformité, il est recommandé à la Direction de soumettre sans délai ses rapports de supervision à CRMU préalablement aux missions de suivi du MII, afin de permettre une évaluation structurée de l'état d'avancement réel des activités sur le terrain, la mise en évidence des questions en instance et l'accélération de la mise en conformité des projets avec les politiques et procédures en vigueur du Groupe de la Banque.

- La Banque devrait impérieusement assurer, dans les délais impartis, le suivi de la mise en œuvre de ses plans d'action établis suite aux conclusions et recommandations des rapports de vérification de la conformité du MII, en vue d'éviter les retards et les risques pour sa réputation.

- Il est souhaitable que la Banque assure une supervision rigoureuse des processus de consultation publique, notamment lorsqu'ils sont confiés aux promoteurs des projets ou à des consultants, afin de s'assurer de leur mise en œuvre efficace et de leur conformité avec ses politiques et procédures.



Sensibilisation



Introduction

Les activités de sensibilisation visent à informer les populations et les communautés, les organisations de la société civile (OSC) et les organismes publics de l'existence du MII et à leur donner les moyens d'accéder au mécanisme le cas échéant. Dans le cadre de la diffusion de ces informations, CRMU collabore avec les bureaux extérieurs et d'autres départements de la Banque et, quelquefois, avec d'autres mécanismes indépendants d'inspection des IFI.

En 2010, CRMU a organisé deux ateliers sous-régionaux en Afrique du Sud et au Cameroun, et présenté le MII dans le cadre de quatre séminaires et sessions de formation régionales. Elle a en outre organisé avec la collaboration d'OSC locales et le bureau national de la Banque trois séances de sensibilisation communautaire au Malawi. Ces activités de sensibilisation ont permis de fournir des informations sur le MII aux OSC, aux pouvoirs publics et aux communautés de vingt-cinq pays membres de la BAD.

En ce qui concerne les outils de communication, la base de données de CRMU fait régulièrement l'objet de mise à jour et contient, à ce jour, 450 OSC opérant dans 42 pays africains. Par ailleurs, le mécanisme a produit une brochure à l'usage du personnel de la Banque et traduit le dossier d'information à l'intention des communautés dans deux autres langues locales, à savoir le chichewa parlé au Malawi et le mandingue parlé au Mali. Enfin, son bulletin électronique trimestriel demeure le moyen d'assurer la continuité du partage des informations avec les OSC.

Par la mise en œuvre de ces activités, CRMU a non seulement atteint les objectifs de sensibilisation qu'il s'était fixé pour 2010, mais elle a également réussi à établir le contact avec d'importants réseaux régionaux d'OSC désireux de promouvoir la responsabilité dans divers pays membres régionaux de la BAD.

Sensibilisation externe

Ateliers sous-régionaux de la CRMU

Afrique du sud: Atelier organisé à l'intention des OSC sur le thème de l'Amélioration de l'accès aux Mécanismes d'inspection des institutions financières internationales

En collaboration avec la South African National NGO Coalition (SANGOCO), CRMU a organisé les 6 et 7 septembre 2010 à Johannesburg, en Afrique du Sud, un atelier régional autour du thème : "Améliorer l'accès des communautés et des Organisations de la société civile aux mécanismes indépendants de vérification". L'atelier a enregistré la présence de 31 participants représentant des OSC du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Swaziland et du Zimbabwe. Outre CRMU, des représentants de mécanismes analogues, à savoir le Conseil en conformité/Médiateur (CAO) de la SFI et de l'AMGI, l'Inspection générale de la Banque européenne d'investissement (BEI), et le Bureau de responsabilisation de l'Office pour les investissements privés d'outre-mer des États-Unis (OPIC) ont pris part à cet atelier. C'est le directeur de CRMU, M. Per Eldar Sovik, qui a prononcé l'allocution d'ouverture, et c'est à M. Jimmy Gotyana, président national de SANGOCO, qu'il est revenu de prononcer le discours liminaire. Les communications du MII ont été présentées par M. Sovik et Mme Grace Kimani, chargée supérieure de vérification de la conformité, et celles des autres mécanismes par Mme Emily Horgan pour le CAO, Mme Jean Aden pour le Bureau de vérification de la conformité d'OPIC, et par M. Felismino Alcarpe pour l'Inspection générale de la BEI. Les participants représentant les OSC ont présenté leurs expériences respectives concernant les projets financés par les BMD et souligné le manque d'informations sur ces projets, notamment au niveau communautaire, ainsi que l'insuffisance des consultations aux étapes de leur préparation et de leur mise en œuvre. Ils ont recommandé à la Banque de procéder à la diffusion des informations au niveau communautaire et de faire participer les OSC à la préparation et à la mise en œuvre des projets.

Cameroun: Missions et fonctions du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) et du département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (IACD)



En collaboration avec le Centre pour l'environnement et le développement (CED), CRMU/IACD et le bureau national de la Banque (CMFO) ont co-organisé du 24 au 26 octobre 2010 un atelier sous-régional à Yaoundé, au Cameroun. Les participants à cet atelier étaient au nombre de 30, dont les membres du personnel de la Banque en service dans les bureaux extérieurs du Cameroun et du Tchad, le Département régional Ouest 2 (ORWB), des OSC, des organismes gouvernementaux et des organes d'exécution de projets du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de la Guinée et du Tchad. L'atelier avait pour objectif de sensibiliser les participants aux règles et procédures en vigueur de l'IACD et de CRMU, respectivement en matière de lutte contre la corruption et de vérification indépendante. Le Représentant résident p.i./CMFO, Racine Kane, a fait un exposé sommaire sur les opérations de la Banque au Cameroun, au Gabon et en République centrafricaine. Il a réaffirmé la volonté de la Banque de poursuivre son dialogue constructif avec les OSC. Les présentations de l'atelier ont été faites par le directeur de CRMU, Per Eldar Sovik, sur la contribution du MII aux résultats en matière de développement et le traitement des requêtes par le MII ; la chargée principale de conformité, Adila Abusharaf, sur la stratégie régionale de sensibilisation ; la chargée principale d'investigation, Esther Onwuzuruike, sur la mission, les procédures opérationnelles et la politique en matière de dénonciation de l'IACD ; et le chargé supérieur d'investigation, Mohamed Konneh, sur les indicateurs de fraude dans les projets et la manipulation des offres. Les participants ont recommandé l'amélioration de l'accès aux informations relatives aux opérations de la Banque dans leurs pays respectifs, ainsi que l'instauration d'une collaboration systématique entre les organismes publics, la société civile et la Banque en vue de s'assurer de la prise de mesures visant à promouvoir la transparence et la responsabilité dans les projets financés par la BAD. M. Biban Biban Jeremi, agissant pour le compte du ministre de l'Économie du pays, a procédé à l'ouverture et la clôture de l'atelier. Ses allocutions ont été axées sur le partenariat important entre son gouvernement et la BAD.

Participation de CRMU à des ateliers nationaux

Afrique du sud : Affaires et droits humains

M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, et Prof. Daniel D. Bradlow, président du Fichier d'experts du MII, ont pris part à deux séminaires organisés par la BEI les 20 et 21 juillet 2010 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Ces séminaires avaient pour thèmes : "Affaires et Droits humains" et "Les Mécanismes d'inspection des IFI et les Droits humains". Au cours du premier séminaire, les échanges de vues ont eu pour centre d'intérêt le Cadre des Nations Unies pour les affaires et les droits humains ('Protection, Respect, Recours"), alors qu'au cours du second, ils ont porté sur le bien-fondé de l'impératif visant à disposer de mécanismes d'inspection tels que l'Inspection générale de la BEI et le MII de la BAD, et sur les résultats des récentes revues de ces mécanismes. Près de 30 représentants d'ONG africaines et d'entreprises privées intervenant en Afrique ont participé à ces séminaires.

Mali: 12e Reunion annuelle de l'Initiative africaine sur l'exploitation miniere, l'environnement et la societe

Mme Grace Kimani, chargée supérieure de la conformité à CRMU, a fait un exposé sur le rôle du MII dans la sauvegarde des résultats en matière de développement au cours de la 12e réunion annuelle sur la stratégie de l'Initiative africaine sur l'exploitation minière, l'environnement et la société (AIMES) tenue à Bamako, au Mali, du 6 au 8 juillet 2010. L'évènement a réuni 28 participants représentant des OSC intervenant dans les secteurs miniers. Ils venaient de la République démocratique du Congo, du Ghana, de la Guinée, du Kenya, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, du Canada, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. La réunion a servi de forum à la consolidation des points de vue, d'une part

sur les positions de principe et le rôle des OSC au sein du secteur minier dans le contexte de la crise financière mondiale, et d'autre part sur les réformes de l'industrie extractive africaine sous les auspices de l'Union africaine.

Sénégal: Politiques de sauvegarde



Le 10 novembre 2010, à Dakar au Sénégal, Mme Adila Abusharaf, chargée principale de la conformité/CRMU, a fait un exposé sur le MII lors de l'atelier régional organisé par la Division des politiques de sauvegarde et de vérification de la conformité du Département de l'assurance de qualité et des résultats de la Banque (ORQR.3). La session de formation visait à renforcer l'efficacité de l'aide et à améliorer les résultats des opérations de la BAD, y compris une meilleure prise en compte du changement climatique et l'application des politiques de protection environnementale et sociale dans le cadre des opérations de la BAD. L'évènement a enregistré 30 participants, dont des membres du personnel des bureaux extérieurs de la Banque et des responsables gouvernementaux du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Ouganda: Atelier régional de formation sur la prise en compte du changement climatique et l'application des politiques de protection environnementale et sociale dans le cadre des opérations de la Banque



Mme Grace Kimani, chargée supérieure de la conformité à CRMU, a présenté le MII au cours d'un atelier régional organisé par ORQR.3 du 24 au 26 novembre 2010 à Entebbe, en Ouganda. L'atelier avait pour thème «le renforcement de la prise en compte des questions liées aux changements climatiques et de l'application des politiques de protection environnementale et sociale dans le cadre des opérations de la BAD». Il a rassemblé 42 participants venant de l'Éthiopie, du Kenya, du Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda, dont des membres du personnel des bureaux nationaux de la Banque et des organes publics d'exécution de projets financés par la BAD.

Séances de sensibilisation communautaire



Malawi : Séances de sensibilisation communautaire

CRMU, en collaboration avec le bureau national de la Banque au Malawi (MWFO) et de deux OSC, a organisé du 13 au 17 septembre 2010 trois séances de sensibilisation communautaire, dont les deux premières ont eu lieu à Chikwawa et à Neno, dans la région méridionale du Malawi, animées par Blantyre Synod Development Commission, et la troisième à Dwangwa, dans la région centrale du pays, animée par ActionAid International-Malawi. CRMU a assuré la formation de Blantyre Synod Development Commission et d'ActionAid International afin de leur permettre de conduire ces séances de sensibilisation communautaire en chichewa, la langue nationale du Malawi, en s'appuyant sur son Guide d'information. Plus de 102 personnes représentant des autorités coutumières, des chefs locaux, des agriculteurs, des membres du Cane Growers Trust et des vulgarisateurs du secteur public ont bénéficié de ces séances. Les participants ont recommandé à la Banque d'envisager l'organisation de telles séances

d'information au Malawi dans toutes les zones d'implantation des projets qu'elle finance, afin de promouvoir la participation communautaire à ces projets ainsi que leur appropriation par les bénéficiaires.

Sensibilisation interne

À l'occasion de plusieurs séminaires qui ont eu lieu à l'Agence temporaire de relocalisation de la BAD à Tunis, CRMU a présenté le MII en vue d'amener le personnel des opérations de la Banque à diffuser les informations sur le mécanisme auprès des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes. Ces séminaires sont également utiles pour impliquer le personnel dans les efforts de sensibilisation sur l'existence du MII à l'occasion des consultations avec la société civile et les bénéficiaires potentiels des projets, notamment les personnes susceptibles d'être affectées par les projets financés par la BAD. Ils permettent également au personnel de mieux comprendre les questions de diligence raisonnable, de respect des politiques et procédures de la Banque et de leur mise en œuvre efficace. Enfin, les présentations ont fourni des informations qui pourraient s'avérer utiles au personnel dans le cadre de leur participation à des projets faisant l'objet d'une action de résolution de problèmes ou de vérification de la conformité par le MII.

Séminaire organisé par CRMU à l'intention du personnel



CRMU a organisé le 21 septembre 2010 à l'intention du personnel de la Banque un séminaire qui avait pour objectif de présenter les Experts du MII et de procéder à un échange de vues sur les amendements apportés aux politiques et procédures de fonctionnement du mécanisme, et approuvés par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque le 16 juin 2010. Ont pris part à ce séminaire 20 membres du personnel représentant différents départements opérationnels, y compris ceux du contrôle de qualité et des résultats, de l'évaluation, de la mobilisation des ressources, de l'intégration régionale, ainsi que d'autres mécanismes de contrôle de la Banque. M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, a présenté le MII et les caractéristiques principales de sa revue. Il a présenté Dr. Richard Bissell, le nouvel Expert du MII, Prof. Daniel Bradlow, président du Fichier d'experts du MII, et Dr. Maartje van Putten, membre du Fichier d'experts du MII. Les communications des Experts ont porté sur trois thèmes importants : Prof. Bradlow a mis l'accent sur l'importance pour les BMD de se doter d'un MII, et pour illustrer ses arguments, il s'est appuyé sur le point de vue de la Banque, des emprunteurs et des personnes affectées par les projets. Dr. van Putten a montré en quoi le suivi par le MII de la mise en œuvre des recommandations des actions de vérification de la conformité peut être un processus utile ; il a par ailleurs abordé le cas des projets de Bujagali. Dr. Bissell a mis en exergue la nécessité d'assurer la sauvegarde des résultats en matière de développement par le maintien d'un dialogue constructif entre le MII et le personnel de la Banque, afin d'aider à surmonter les effets néfastes éventuels des opérations, ainsi que par la garantie de la réussite à long terme des projets, en obtenant l'appui des populations locales et en se mettant à l'écoute des personnes marginalisées, en vue de promouvoir les efforts déployés par la Banque pour remplir sa mission de réduction de la pauvreté.

Programme d'intégration du nouveau personnel et séminaires organisés à l'intention du personnel local

Au cours de cinq (5) sessions d'intégration du nouveau personnel organisées par le Département de la gestion des ressources humaines de la Banque, CRMU a présenté le MII à 124 nouveaux membres du personnel. Par ailleurs, elle a organisé un séminaire à l'intention du personnel local en service dans les bureaux nationaux de la Banque au Cameroun et au Tchad.

Outils de sensibilisation



Le Guide d'information communautaire du MII

En 2010, CRMU a traduit son guide d'information communautaire du MII des communautés en Chichewa, langue parlée au Malawi, et en mandingue langue parlée au Mali. Le dossier est aussi disponible en anglais, en français, en kiswahili, en arabe et en portugais.

Bulletin électronique du MII

Les quatre numéros du Bulletin électronique parus en 2010 contenaient des articles sur les requêtes enregistrées par CRMU et les séances de sensibilisation qu'elle a organisées, la revue du MII, la nomination des experts du Fichier du MII, ainsi que des articles préparés par des ONG africaines sur des questions de responsabilité.

Guide d'information du MII

CRMU a validé le projet de Guide d'information du MII au cours de trois séances de sensibilisation communautaire qui ont eu lieu au Malawi. Le Guide est destiné à renforcer les capacités des ONG et des communautés locales à comprendre l'application des règles et procédures du MII.

Base de données des ONG de CRMU

La base de données des ONG de CRMU facilite l'accès aux organisations opérant dans les domaines concernant la mission du MII. Actuellement, elle comprend 450 noms d'ONG basées dans 42 pays membres de la BAD.

Site Web du MII

Le site Web du MII, accessible à l'adresse: www.afdb.org/irm, fait l'objet d'une mise à jour régulière et contient toutes les informations utiles sur les procédures du mécanisme, les requêtes reçues et tous les textes des décisions des Conseils et du Président du Groupe de la Banque concernant ces requêtes.

Objectifs 2011 en matière de sensibilisation

- Organiser au moins trois (3) séances communautaires.
- Organiser quatre (4) ateliers nationaux et sous-régionaux.
- Traduire Le Guide d'information communautaire du MII dans d'autres langues parlées en Afrique.
- Publier en anglais et en français la brochure du MII à l'usage du personnel.
- Présenter le MII à des nouveaux membres du personnel dans le cadre du Programme d'intégration du nouveau personnel de la Banque.



Effectifs de CRMU



M. Per Eldar Sovik
Directeur
Premier directeur de l'Unité de vérification de la conformité (CRMU), M. Sovik a été nommé en 2006. Il est responsable de la gestion du MII, notamment de la réception et de l'enregistrement des requêtes, du processus de résolution de problèmes (médiation), des activités de sensibilisation et de suivi. Par ailleurs, en collaboration avec les Experts du mécanisme, il détermine la recevabilité des requêtes à l'exercice de vérification de la conformité. Il rend directement compte au Président et aux Conseils d'administration. Son expérience professionnelle couvre plus de 33 ans d'exercice dans les secteurs privé et public à divers postes de responsabilité en Norvège, en Finlande et dans plusieurs pays africains: Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan et Zambie. Avant de rejoindre la BAD, M. Sovik a travaillé près de 10 ans à différents postes au Fonds nordique de développement où il a notamment été vice-président pendant six ans (2000- 2006). Il a acquis une vaste expérience en matière de gestion de projets, d'analyse économique et financière, et d'évaluation institutionnelle et de projets. Outre les diplômes universitaires en économie, en finance et en gestion obtenus en Norvège, il est titulaire d'un Master en économie du développement de l'université de Manchester en Angleterre.



Mme Adila Abusharaf, chargée principale de la conformité
C'est en 2007 que Mme Abusharaf a rejoint la Banque. Elle apporte un appui au directeur dans le cadre de la coordination des activités de sensibilisation, de l'évaluation des requêtes, de l'élaboration des documents stratégiques et financiers annuels de CRMU, et dans les processus de vérification de la conformité et de médiation. Elle compte à son actif plus de quinze ans d'expérience en matière de développement international acquise notamment aux postes qu'elle a occupés au Canada, au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à l'université de Toronto et à l'université de York, et également en tant que responsable régional de programmes au Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes en Tunisie et juriste au Soudan. Son expertise et ses publications portent sur: l'investissement direct étranger dans le secteur pétrolier, les mécanismes d'indemnisation, la gouvernance locale, la résolution des conflits, et les questions du genre dans différents pays africains : Algérie, Cameroun, Égypte, Mauritanie, Maroc, Nigéria, Tunisie et Soudan. Elle a obtenu son doctorat en sciences juridiques auprès de l'université de Toronto en 2000 dans le domaine du droit privé international et le traitement des requêtes liées à la pollution par les hydrocarbures.



Mme Grace Kimani, chargée supérieure de la conformité
Mme Grace Kimani a rejoint la Banque en juin 2009. Elle apporte un appui au directeur en ce qui concerne l'évaluation des requêtes, la coordination des activités de sensibilisation, la collecte et l'analyse des politiques et procédures applicables à la Banque aux requêtes reçues par CRMU, la préparation des activités de résolution de problèmes. Elle apporte par ailleurs un appui technique aux panels de vérification de la conformité. Mme Kimani possède une vaste somme d'expériences en matière environnementale, ayant travaillé pendant 5 années au sein de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (NEMA) au Kenya, au service juridique, avant de rejoindre la Banque. Elle est juriste spécialiste des questions de l'environnement, titulaire d'un Master of Laws (LL.M) et d'un Bachelor of Laws (LL.B), obtenus auprès de l'Université de Nairobi. Elle est également titulaire d'un Postgraduate Diploma en droit international de l'environnement obtenu auprès de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Son expérience professionnelle porte essentiellement sur la gestion durable de la biodiversité, les changements climatiques, les déchets/produits chimiques dangereux et la rédaction législative sur l'environnement. Elle a participé à la rédaction des mesures législatives auxiliaires pour le Kenya dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de produits chimiques, de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, et la lutte contre la pollution par le bruit et la pollution de l'air.



Mme Dede Jacqueline Djedjero (Assistante de direction)
Mme Djedjero Dede Jacqueline a rejoint CRMU en avril 2009 en tant qu'Assistante de direction. Elle apporte un appui administratif au directeur et aux autres membres de l'Équipe. Elle a reçu une formation d'assistante bilingue et de traducteur anglais/français. Elle apporte son assistance à CRMU par le contrôle des textes déjà traduits. Elle s'occupe des acquisitions, apporte son soutien logistique, s'occupe de paiement des consultants et des experts du MII ainsi que du suivi du budget de CRMU. Elle possède une longue expérience à la Banque, ayant servi dans plusieurs départements, particulièrement dans les départements opérationnels où elle a passé plus de 10 ans et dont le dernier en date est le Département du développement humain qui comprend la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.



M. Cheker Selmi, (Intérimaire)
M. Cheker a rejoint CRMU en octobre 2009. Il est responsable de la gestion technique des systèmes et équipements de communication du MII (le site Web, les brochures et le bulletin électronique). Il s'occupe également des tâches administratives et apporte un soutien logistique aux activités de sensibilisation de CRMU. M. Cheker est titulaire d'un diplôme supérieur en technologie de l'information obtenu auprès de la Faculté des sciences de Tunis. Avant de rejoindre CMRU, il a travaillé deux ans chez SIGMA Informatique, une société privée où il était chargé du développement des logiciels PowerBuilder et Oracle.



Fichier d'experts du MII



Prof. Daniel D. Bradlow, président

Prof. Bradlow est professeur de la chaire "SARCHI" de droit international du développement et des relations économiques africaines à l'Université de Pretoria en Afrique du Sud, et professeur de droit international à l'American University Washington College of Law (WCL) de Washington, D.C. Il est le président du Fichier d'experts du Mécanisme indépendant d'inspection de la Banque africaine de développement, membre du Conseil d'administration du JEICP (Juristes et économistes internationaux contre la pauvreté), et membre des comités consultatifs de rédaction du Journal of Law, Social Justice, and Global Development et de l'American University International Law Review and Sustainable Development Law and Policy.

Ses travaux dans le cadre de la bourse dont il bénéficie actuellement portent sur les institutions financières internationales, le financement novateur du développement, les aspects juridiques internationaux du développement durable et équitable, et les aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière. Il a travaillé comme attaché supérieur du Programme d'études sur les aspects juridiques de la dette et de la gestion financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et en tant que consultant pour diverses organisations, notamment la Commission mondiale des barrages, le MEFMI (Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe), le Pole-Dette, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UNESCO, le Département britannique pour le développement international et la Fondation MacArthur. Il a été membre du Comité international sur la responsabilité des organisations internationales de l'Association internationale de droit et est actuellement co-rapporteur du groupe d'étude mis en place par l'association sur ce thème. En 1996, il a été professeur invité au Community Law Centre de l'université du Cap en Afrique du Sud. Il a enseigné aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les aspects public et privé du droit économique et financier international et sur la négociation et la structuration des transactions économiques internationales.

Avant de devenir professeur de droit, le professeur Bradlow a été Attaché de recherche à l'Institut international de droit et consultant au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, ainsi qu'avocat dans un cabinet privé.

Il a notamment publié des livres et des articles sur le droit financier international, les institutions financières internationales, l'investissement étranger, les mécanismes d'inspection des institutions financières internationales, les cadres réglementaires pour l'eau, les barrages et la sécurité des barrages, la mondialisation et ses implications pour la gouvernance économique mondiale et l'évolution des responsabilités de la Banque mondiale et du FMI dans la gestion économique mondiale. Le professeur Bradlow est diplômé de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud, de Northeastern University et de Georgetown University aux Etats-Unis, et membre des barreaux de New York et du District de Columbia.



Dr. Maartje van Putten, Membre

Dr. van Putten est actuellement vice-présidente du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), membre du conseil de supervision de l'Institut royal tropical des Pays-Bas et conseillère pour les mécanismes de responsabilité des institutions financières privées. Elle a été membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale (1999-2004) et du Parlement européen (1989-1999). Journaliste de formation, elle est titulaire d'un Master en gestion dans le domaine du travail social communautaire de l'Académie sociale d'Amsterdam. En 2006, elle obtenu un doctorat à l'Université de Tilburg au Pays-Bas en coopération avec l'Université de McGill de Montréal, au Canada.

Sa thèse, qui a été publiée sous forme de livre en 2008, était intitulée: 'Policing the World: Accountability Mechanisms for Multilateral Financial Institutions and Private Financial Institutions'. Dr. van Putten a également publié de nombreux articles et un livre sur le phénomène de la mondialisation. Son expérience dans le domaine des médias comprend la production de programmes radiophoniques sur la pauvreté, la féminisation de la pauvreté, les relations Nord-Sud, le secteur informel, le travail des enfants, les organisations de base, la mondialisation du marché du travail et la réalisation d'un documentaire télévisuel sur la mondialisation. Elle a fondé une ONG néerlandaise qui s'occupe des conditions de vie des enfants, et a été membre du personnel de l'Evert Vermeer Foundation, une institution qui œuvre à la solidarité internationale. En tant que membre du Parlement européen, Mme van Putten a été rapporteur sur diverses questions, notamment les effets de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans les pays en développement, les bases juridiques de la ligne budgétaire de l'UE pour l'aide au développement en Asie et en Amérique latine, la ligne budgétaire pour les forêts tropicales, la politique de l'Union européenne en matière de droits des peuples indigènes, la directive européenne sur le chocolat ("position des planteurs du cacao") ou la ligne budgétaire pour l'intégration de l'environnement dans le développement.



Dr. Richard Bissell, Membre

Dr. Richard Bissell est membre du Panel des experts depuis juillet 2010. Il a également été directeur général chargé de la politique et des affaires internationales du Conseil national de recherches de l'Académie nationale des sciences (NAS) des États-Unis. Il assure la supervision de quinze unités dont les activités sont axées sur la politique en matière de science et de technologie, les affaires scientifiques internationales ou les futurs effectifs de la science et des métiers de l'ingénieur.

Avant de rejoindre le NAS en 1998, Dr. Bissell a été le coordonnateur du Secrétariat intérimaire de la Commission mondiale des barrages (1997-1998), une initiative conjointe impliquant la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). De 1994 à1997, il a été directeur et un des membres fondateurs du Panel d'inspection de la Banque mondiale, un comité consultatif indépendant du Conseil des administrateurs. De 2003 à 2007, il a également assuré la même fonction au sein de la Banque asiatique de développement en tant que membre du Panel de vérification de la conformité.

Dr. Bissell a été, de 1986 à 1993, administrateur adjoint de l'Agence des États-Unis pour le développement international, après avoir été nommé dans un premier temps à la tête du Bureau de coordination des programmes et des politiques. À ce poste, il était responsable de l'élaboration des politiques de l'agence dans son ensemble, de l'évaluation au de banques multilatérales de l'incidence des projets sur le développement, des processus d'évaluation au niveau de l'AID et de la gestion du processus budgétaire annuel. Il a ensuite été nommé une nouvelle fois comme chef du Bureau de recherche et développement où il était responsable de la direction et de la gestion d'un portefeuille de recherche en santé, éducation, environnement et agriculture, et d'appui technique aux bureaux locaux de l'AID dans près de 100 pays. Il a pris part à plus de 50 délégations officielles des États-Unis dont il a dirigé 25 auprès d'organismes tels que le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale, le Congrès mondial sur le paludisme, le Congrès mondial de la population et l'Initiative pour les vaccins de l'enfance.

Dr. Bissell a été professeur à l'American University, Georgetown University, Johns Hopkins School of Advanced International Studies, et à l'Université de Pennsylvanie. Sept livres et toute une gamme d'articles figurent au nombre de ses publications dans des revues scientifiques et de politiques. Il a été rédacteur en chef de plusieurs revues professionnelles et est titulaire d'un B.A. obtenu à Stanford University et d'un Ph.D. obtenu en économie internationale à Fletcher School of Law and Diplomacy, Université de Tufts. Il a en outre mené des travaux postdoctoraux à Princeton University.



Questions Financières

Budget 2010 de CRMU et coûts en unités de compte

Postes budgétaires	Budget	Coûts réels
Salaires du personnel	319 965	279 872
Missions du personnel	68 614	36,011
Relations publiques, réunions, etc.	73 300	51 156
Experts et missions de vérification	278 823	90,205
Consultants	73 427	62 290
Total	**813 129**	**519,534**



Stratégie de sensibilisation de CRMU

1. Objectif : Les activités de sensibilisation de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) visent à informer de l'existence et du fonctionnement du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), afin de fournir aux collectivités concernées par les projets financés par la Banque les connaissances et techniques nécessaires pour engager un dialogue constructif et, au besoin, accéder au MII et en tirer parti.

En vue de réaliser cet objectif de sensibilisation, CRMU a établi divers objectifs et stratégies : l'objectif principal est de sensibiliser les organisations de la société civile (OSC) et de leur permettre de transmettre des informations pertinentes aux collectivités locales. À cet effet, CRMU fournit des informations aux OSC afin de renforcer leurs connaissances sur les questions de responsabilité et de favoriser le dialogue entre elles et pour l'établissement de solides réseaux d'OSC partageant des objectifs communs. CRMU met également l'accent sur l'importance de la consultation et de la participation de la société civile au cycle de projet, et encourage le personnel de la Banque, le personnel des projets et les responsables gouvernementaux à informer les bénéficiaires des projets au sujet du MII. Pour enrichir ce travail, CRMU entend s'inspirer de l'expérience des OSC et d'autres mécanismes de responsabilisation afin d'améliorer et d'élargir ses activités de sensibilisation. Enfin, CRMU rend compte et évalue en permanence les activités du MII, afin de les aligner sur les besoins et les attentes des différentes parties prenantes.

2. L'approche : En vue d'atteindre les collectivités locales concernées par les projets financés par la Banque, CRMU suit une approche à plusieurs axes et se sert d'un large éventail d'instruments. Ces axes sont, entre autres, les membres du personnel, les OSC et les pouvoirs publics qui sont tous susceptibles d'avoir des intercommunications avec les collectivités concernées par les projets. La panoplie d'instruments élaborés par CRMU pour sensibiliser les parties prenantes et améliorer leur connaissance du MII englobe notamment diverses publications, des séminaires et des réunions bien ciblés. Ces évènements sont destinés à favoriser l'établissement de réseaux sur les questions de responsabilité.

Depuis le démarrage de ses activités, CRMU a élaboré des brochures en cinq langues (anglais, français, arabe, portugais et kiswahili), un Guide d'information et un dossier d'information simplifié à l'intention des communautés publié dans des langues locales (actuellement traduit dans les cinq langues susmentionnées ainsi qu'en Chichewa parlé au Malawi et en mandingue parlé au Mali), un bulletin électronique trimestriel en anglais et en français, et lancé le site Web du MII (www.ADB.org/irm) accessible en anglais et en français qu'elle a intégré dans la page d'accueil du site de la Banque. Le site Web du MII donne des informations sur le mécanisme, le registre des requêtes contenant des rapports de résolution de problèmes et de vérification de la conformité, ainsi que le résumé des décisions prises par le Président ou les Conseils d'administration, les Règles et procédures du MII, des liens vers les politiques de la Banque et une fenêtre d'actualité et d'évènements majeurs portant, entre autres, sur les activités de sensibilisation de CRMU.

3. Partenaires : CRMU entretient des relations de coopération interne et externe en vue de créer des synergies et d'optimiser la réalisation de ses objectifs de sensibilisation. Sur le plan interne, CRMU coordonne et organise, de manière conjointe, des ateliers et séminaires avec les différents départements et divisions de la Banque, notamment la Division de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, le Département de l'évaluation des opérations (OPEV), le Département de la gouvernance et des réformes économiques et financières (OSGE) et les bureaux extérieurs. Elle collabore également avec le Département de la gestion des ressources humaines pour diffuser des informations au sujet du MII dans le cadre du

programme d'intégration des membres du personnel nouvellement recrutés. Par ailleurs, CRMU coopère avec les autorités nationales compétentes et les mécanismes de responsabilité d'autres institutions internationales de financement tels que le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le Conseil en conformité/Médiateur de la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), l'Inspection générale de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Bureau de la responsabilité de l'Office pour les investissements privés d'outre-mer (OPIC).

4. Défis: Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de sensibilisation, CRMU doit faire face à plusieurs défis, dont ceux qui suivent: identifier les collectivités locales vivant dans des zones d'implantation reculées des projets, surmonter les obstacles linguistiques et les faibles taux d'alphabétisation dans certaines régions. Ces difficultés s'ajoutent aux problèmes d'ordre culturel et social, notamment les structures communautaires et/ou tribales qui influent sur la capacité d'atteindre les bénéficiaires potentiels du mécanisme. Les collectivités locales ont souvent du mal à accéder aux informations générales sur les projets et politiques de la Banque, en partie à cause de la difficulté qu'elles ont à accéder à Internet et de la faible diffusion des informations sur les opérations de la Banque à l'échelon local. De plus, l'expérience des OSC pour ce qui est des questions de responsabilité est encore à ses débuts et pourrait éventuellement ne pas s'enrichir du fait de leur réticence et de celle de la Banque à engager un dialogue constructif. Un autre défi de taille pour CRMU est d'instaurer un climat de confiance entre les collectivités concernées et le personnel de la Banque dans le cadre du MII.

CRMU s'efforce de surmonter ces difficultés par une évaluation et une amélioration constantes de ses instruments de sensibilisation existants et par la conception de nouveaux instruments. Cependant, pour être efficace, elle a besoin de l'appui de toutes les parties prenantes, notamment le personnel de la Banque, les OSC et les pouvoirs publics, en vue d'engager un dialogue constant avec elles, d'échanger des expériences et des idées, et de transmettre des informations sur le MII aux collectivités concernées par les projets et le public en général.

Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
Agence temporaire de relocalisation – B.P. 323
1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tél. : +216 71 102 056 – Fax : +216 71 835 699
E-mail : crmuinfo@afdb.org – Website : www.afdb.org/irm



© 2011 - AfDB - Design, External Relations and Communication Unit/YAL/JKT

www.afdb.org